



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**Modifie la décision 65/2022 visée en Préfecture le 25/01/2022**

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour le Centre des Congrès de Haute-Saintonge ;

- Une convention de mise à disposition avec Acteurs de nos conduites, représentée Madame Sophia AYACHE, pour les dates suivantes :
  - Du 16 au 17 février 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 4 au 5 avril 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 7 au 8 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 29 au 30 juillet 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 29 au 30 août 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 29 au 30 septembre 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 17 au 18 octobre 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 14 au 15 novembre 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.
  - Du 19 au 20 décembre 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 325 € HT.

Fait à Jonzac, le 03 MAI 2022

Le Président,  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU